

N° 102/77 : CONSTRUCTION DE 6 CLASSES MATERNELLES A LUDRES ZAC - DEMANDE DE SUBVENTION POUR 3 CLASSES SUPPLEMENTAIRES - PROGRAMMATION DE LA CONSTRUCTION DES 6 CLASSES DES LA 1ère TRANCHE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par lettre du 16 Février 1977, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a annoncé la construction de six classes maternelles à réaliser en deux tranches (3 classes en 1978 et 3 classes en 1980) à LUDRES-ZAC, susceptibles d'être programmées.

Le Conseil Municipal a déjà désigné comme architecte le Cabinet AGORA-LORRAINE. Deux projets : l'un en procédé industriel, l'autre en procédé traditionnel ont été déposés en Préfecture dans les délais.

Monsieur le Maire expose que la construction de la ZAC de LUDRES-SUD touche à sa fin et que le nombre des nouveaux habitants va croissant ainsi que la population infantine à scolariser,

que l'échéancier de la Z.A.C. LUDRES-SUD qui est à respecter prévoit la construction des classes maternelles du GROUPE SCOLAIRE A en 1977 ; une année de retard est déjà prise.

que le fait de réaliser les 6 classes maternelles en une seule et même opération permettra des économies financières vu que les 3 classes de la 1ère tranche et les locaux annexes représentent environ 80 % du coût total du projet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de demander immédiatement la subvention la plus élevée possible pour la construction des 3 classes maternelles supplémentaires prévues en 2ème tranche (1980).
- de demander à M. le Préfet de M. & M. la programmation de la construction des 6 classes maternelles du groupe scolaire A dès la 1ère tranche, soit en 1978.